

DISPOSITIF RÉGLEMENTAIRE 2018-2023 RELATIF À LA QUALITÉ DE L'AIR

AIR RÉPUBLIQUE S'ENGAGE & VOUS ACCOMPAGNE

LE SAVIEZ-VOUS?

Surveiller la qualité de l'air dans les ERP (Établissements Recevant du Public) accueillant du public sensible est devenue obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2018 (Décret n°2015-1926 du 30/12/2015 et n°2015-1000 du 17/08/2015).

OUELLES SONT VOS OBLIGATIONS?

ÉVALUER LES MOYENS D'AÉRATION de l'établissement (tous les 7 ans)



METTRE EN PLACE UN PLAN

D'ACTIONS d'amélioration de la qualité

RÉALISER UNE CAMPAGNE DE

MESURES (tous les 7 ans, et tous les 2 ans si dépassement des valeurs limites)

LES PRÉCONISATIONS AIR REPUBLIQUE

Comme vous le savez, l'air intérieur est 5 à 10 fois plus pollué que l'air extérieur. Il est donc essentiel de se protéger de la pollution intérieure avant d'en être victime. Pour cela, AIR REPUBLIQUE expert en qualité de l'air, a conçu du matériel professionnel pour protéger efficacement la santé des enfants et du personnel. Ainsi, nous recommandons de :

VOUS ÉQUIPER DE L'APPAREIL DE MESURE DE CO. DC-100 OU DC-200

VOUS ÉQUIPER DU PURIFICATEUR D'AIR EOLIS AIR MANAGER

est la seule solution innovante certifiée pour ses performances sur le Formaldéhyde et le Benzène (tests réalisés par un laboratoire indépendant).

Choisir EOLIS Air Manager, c'est **choisir la sérénité** en réduisant efficacement le niveau de concentration du formaldéhyde, benzène et tétrachloroéthylène. Vous garantissez ainsi un air sain à tous les occupants de la pièce, enfants et personnel.







